

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **101 (1965)**

Heft 23

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



LUMIÈRE Lithographie originale de Heinrich Müller

« Lumière », lithographie originale de Heinrich Müller, éditée par le Schweizerische Lehrerverein. 6 couleurs : rouge, orange, jaune, brun, vert et bleu. Format de l'image : 59 × 71 cm, de la feuille : 64 × 76 cm. L'édition numérotée et signée de l'auteur comprend 250 exemplaires. La lithographie est exposée au Pestalozzianum de Zurich, à la Schulwarte à Berne, au Musée d'Aarau et à l'École normale de Bâle. Les membres du Corps enseignant peuvent l'acquérir aux conditions précisées en page 423 de ce numéro.

partie corporative

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Association des maîtres des classes supérieures

Un nouveau contingent de jeunes collègues vient de recevoir le brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures.

MM. Jean Chevalley, Jean Flück, Francis Hiltbrand, Charles Jaccard, Luc Röhrich, Michel Testaz ont satisfait aux exigences fixées par les examens. Toutes nos félicitations. Bienvenue parmi les maîtres enseignant dans les classes supérieures.

Un cours d'allemand est en préparation. Il aura lieu en septembre, le mercredi, et comportera en particulier l'étude d'une œuvre de notre temps. Les participants seront renseignés sur les tentatives actuelles de rendre l'enseignement des langues plus vivant et efficace.

Le comité.

IXe Congrès de la Société pédagogique vaudoise

8 h. 30, 30 janvier, Lausanne, Cinéma Capitole

Le président de l'assemblée, A. Schertenleib, déclare ouvert le IXe Congrès, à 8 h. 45. Les participants chantent la Prière patriotique.

Le président salue les invités présents : MM. Jaccotet, Georges Chevallaz, Monnier, Cavin, Michel, le président et les représentants du Comité central de la SPR, des sociétés pédagogiques de Genève et de Neuchâtel, la délégation de la SVMS, les présidents et représentants des associations vaudoises, les journalistes et les membres honoraires.

Sont excusés : M. le conseiller d'Etat P. Oguey, retenu pour un service funèbre en l'honneur de Winston Churchill, M. le conseiller d'Etat P. Graber, M. Chevallaz, syndic de Lausanne et M. Zeissig, directeur de l'Ecole normale, le président et le secrétaire de la Fédération, les présidents de la SPJ et des associations du Valais et de Fribourg.

L'assemblée honore la mémoire des membres décédés.

1. Procès-verbal de l'assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et d'invalidité

L'assemblée débute à 8 h. 55. L'ordre du jour, paru dans l'« Educateur » du 18 décembre 1964, est adopté.

Point 1. Procès-verbal. Il a paru dans l'« Educateur » du 12 juin 1964. Sa lecture n'est pas demandée et il est adopté.

Point 2. Rapport du Conseil d'administration. Ce rapport, paru dans l'« Educateur » du 22 janvier 1964, est adopté sans discussion avec remerciements au Conseil d'administration.

Point 3. Rapport des vérificateurs de comptes. Les comptes et le rapport des vérificateurs ont paru dans l'« Educateur » du 22 janvier 1965. Ils sont adoptés à l'unanimité, sans discussion.

Point 4. Budget et cotisations. Le budget est présenté par le secrétaire central. La discussion n'est pas utilisée et le budget est adopté ainsi que la cotisation proposée.

Point 5. Modification des statuts. Ce point est reporté à la seconde partie de l'assemblée, pour être traité en même temps que la proposition de modification des statuts SPV.

Point 6. Propositions des sections et propositions individuelles. Aucune proposition n'est faite.

Point 7 et 8. Election statutaire du bureau de l'assemblée, et élection d'un membre du Conseil d'administration. De même que le point 5, ces deux objets seront joints à l'assemblée SPV.

A l'issue de l'assemblée, le président donne la parole à M. Georges Chevallaz, membre d'honneur. L'orateur nous invite à rester disponibles, à conserver le sens des valeurs qui nous permettent de faire de nos élèves des hommes dignes de ce nom.

2. Procès-verbal de l'assemblée de la Société pédagogique vaudoise

Elle débute à 9 h. 05. L'ordre du jour est adopté.

Point 1. Procès-verbal. Paru dans l'« Educateur » du 19 juin 1964, il est adopté.

Point 2. Rapport des vérificateurs de comptes. Les comptes ont paru dans l'« Educateur » du 22 janvier 1965. Il en est de même du rapport de vérification. La discussion n'est pas utilisée et les comptes sont adoptés ainsi que le rapport de vérification.

Point 3. Budget et cotisation. Sans discussion également, l'assemblée adopte le budget et la cotisation de 60 fr. qu'il implique.

Point 4. Discussion du rapport d'activité du Comité central.

Caisse de pensions. Les assistants applaudissent à la nomination du secrétaire central A. Rochat au Conseil d'administration.

R. Gfeller : Le supplément temporaire actuel n'est pas un véritable « pont AVS ». Il y aurait lieu de prévoir un supplément pour couple et d'examiner s'il ne pourrait pas être financé d'une autre manière que par une prolongation du temps de service. D'autre part la rente de veuve est insuffisante. Concernant le financement de ces améliorations, il semble que la Caisse de pensions dont la situation est excellente pourrait en supporter la charge. Son bilan technique devrait être basé sur un taux de 3 3/4 à 4 %, comme la Caisse du personnel communal de Lausanne. Quelle est l'opinion des actuaire ?

A Rochat répond : Les améliorations prévues proviennent des demandes des associations du personnel. Elles porteront vraisemblablement sur 3 points prin-

cupaux : l'augmentation du supplément temporaire de 1800 fr. à 2400 fr., l'augmentation de la rente de veuve de 15 à 25 % et l'assurance de l'allocation de ménage. Leur incidence financière n'est pas encore connue : de toute façon les représentants de la SPV se refuseront à prendre position tant qu'ils ne seront pas en possession de tous les éléments du problème.

L'Etat, en tout cas, devra prendre une partie du financement à son compte, tout comme les assurés. Deux actuaire, MM. Kaiser et Taillens étudient le coût probable de l'opération, après quoi le Département des finances présentera ses propositions. Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions n'ayant pas encore discuté du nouveau projet, il serait donc prématuré de citer un système ou des chiffres, quels qu'ils soient.

Réforme de structure.

R. Pasche s'inquiète de la prolongation de scolarité qu'entraînera pour certains élèves l'entrée à l'école à 6 ans révolus au 30 juin (les élèves non « surdoués » finiront leur collège à 18 ans).

R. Michel répond : Le problème est trop important pour être discuté en assemblée générale. Il convient que le CC engage en 1965 une campagne d'information.

R. Schmutz répond : L'entrée à l'âge de 6 ans révolus au 30 juin est subordonnée au début de la scolarité en automne.

Favorable au principe de cette innovation, le CC n'est pas opposé à une étude relative à l'âge requis si des éléments nouveaux sont apportés. Il pense toutefois que ce problème est avant tout lié à celui de l'adaptation des programmes.

F. Petit prend la parole. Il déplore d'abord qu'on ait placé dans la matinée du Congrès une partie culturelle.

Puis il constate que la position de l'instituteur, autrefois privilégiée ne l'est plus du tout ; aucune diminution de l'horaire de travail, âge de la retraite reculé, accumulation des difficultés dans l'enseignement (problèmes pédagogiques plus compliqués, rapports plus délicats avec les parents).

A propos des compléments de salaires, mis en danger par la motion Kratzer, le Corps enseignant se heurte à l'hostilité de la Fédération. « Si l'attitude de la Fédération ne change pas, nous en sortirons ». (Applaudissements.)

La SPV ne reçoit pas de réponse à sa demande concernant l'amplitude des traitements.

La commission consultative, contrairement à la loi, n'a pas été consultée.

La question de l'intégration des élèves étrangers n'est pas au point. Ce problème devrait être traité devant le Conseil d'Etat.

Enfin, F. Petit remercie le CC pour son travail et ses efforts, mais affirme que la société ne l'aide pas assez. Nous devons « bagarrer » avec le CC. (Applaudissements.)

Monod : Quel est le sort réservé aux requêtes présentées aux autorités ?

R. Schmutz répond : Le coût total des requêtes présentées par la Fédération s'élève à 12 millions tandis que les propositions du Département des finances se chiffrent à 3 millions seulement.

P. Nicod demande au CC de préciser sa position à propos de la pénurie et la dévalorisation de la profession dont la pénurie est un des éléments.

R. Schmutz : Une entrevue a été demandée au DIP.

La réponse écrite de M. le conseiller d'Etat vient de nous parvenir. Cette lettre, que lit notre président du CC, fait mention de tout ce qui a été fait pour pallier la pénurie. Le DIP suit en outre attentivement l'évolution démographique, et agit en conséquence.

H. Liard désire l'indexation de l'allocation de ménage et de l'allocation pour enfants.

R. Schmutz : Le CC continue à défendre ces allocations, mais il est sur un terrain difficile. Nous sommes en effet presque les seuls, avec nos collègues secondaires, à défendre la nécessité de fortes allocations pour enfants.

Concernant l'amplitude : Sitôt qu'il eut connaissance de la décision de la commission de classification de ne pas traiter notre requête en priorité, comme le lui demandait le Conseil d'Etat, le CC est revenu à la charge auprès du chef du Département. Le DIP nous donne son appui dans cette affaire. (Lecture est donnée de notre lettre au Département.)

Concernant les compléments de salaires : l'Union des communes vaudoises a pris contact avec le CC pour l'étude de ces compléments. Le Conseil d'Etat attend la fin des pourparlers pour prendre position.

F. Perreaud : Il y a peu de familles nombreuses. Ne serait-il pas possible de former une sorte de mutuelle au sein de la SPV pour venir en aide aux familles chargées d'enfants ?

R. Pasche rend hommage au travail de M. Monnier, puis fait son « autocritique » et explique sa démission.

A. Schertenleib remercie vivement R. Pasche pour le grand travail accompli dans notre intérêt.

Il n'y a pas de discussion sur les autres points du rapport d'activité du CC. Le président remercie le CC de ses efforts constants.

A la demande de B. Jotterand, lecture est faite du texte de la loi concernant la commission consultative. Elle doit être convoquée au moins une fois par an.

Point 5. Modification des statuts.

La commission chargée d'étudier la proposition de Lausanne tendant à ramener la durée du mandat à 4 ans au lieu de 5, s'est prononcée pour le statu quo. Son rapport est adopté à l'unanimité moins quelques voix.

Point 6. Informations.

F. Petit recommande vivement aux assurés à la SVSM de porter le montant de leur indemnité journalière d'hospitalisation à 30 fr. A titre d'information, le coût de la journée de malade en salle commune est de 39 fr. 80.

Point 7. Remise des diplômes aux membres honoraires.

Le président félicite et remercie les 32 membres honoraires qui reçoivent le diplôme traditionnel.

Après une pause, l'assemblée reprend sa séance à 11 h. 05.

Point 8. Message du président de la SPR.

Vu l'heure tardive, A. Veillon ne prononce pas d'allocation et conseille vivement la lecture des communiqués du comité SPR qui paraîtront dans l'« Educateur ».

Point 9. Propositions individuelles.

M. Barbey développe sa proposition qu'il a fait parvenir au bureau de l'assemblée. Selon ses termes, le CC est prié de mettre à l'étude la création :

1. d'un centre romand de recherches pédagogiques ;

2. d'un centre romand, ou commission romande, ou guilde romande pour l'édition des livres scolaires.

Le CC étudiera cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Point 10. Bureau de l'assemblée.

Il n'y a pas de modification à la composition du bureau.

Point 11. Election statutaire d'un membre du Comité central et du Conseil d'administration de la caisse.

Il n'y a pas de candidature pour le siège qu'occupe

Mlle Françoise Waridel au Comité central. Devant cette situation, notre collègue accepte de prolonger son mandat d'un an. Elle est vivement remerciée par le président.

La séance est levée à 11 h. 50.

Un remarquable exposé-leçon de cinéma, par M. le pasteur Glardon, et consacré à une séquence d'« Europe 51 », termine la matinée.

Yverdon et Prilly, le 8 mai 1965.

Le président :

A. Schertenleib.

La secrétaire :

J. Bérard.

genève

UIG - Dames

Rapport de la présidente

Exercice 1964

C'est peut-être avec mélancolie que bon nombre d'entre vous ont constaté le changement de lieu de notre assemblée administrative annuelle.

En effet, après mûre réflexion, nous avons préféré sacrifier le joli cadre des Bergues dans l'espoir de vous trouver plus disponibles le mercredi. Le résultat a l'air de confirmer nos espoirs.

Vous êtes venues nombreuses à ce qui sera peut-être notre dernière assemblée administrative de section.

L'année prochaine, nous nous retrouverons tous réunis, UAEE, UIGD et UIGM, pour tirer les conclusions de la première année de la réorganisation dont nous avons parlé lors de l'assemblée du 24 février.

Ayant choisi le mercredi au lieu du jeudi après-midi, nous avons été amenées à modifier la forme de notre assemblée, supprimant ainsi la traditionnelle partie récréative. Le temps nous aurait fait défaut.

Nous nous en excusons auprès de nos collègues attachées à cette tradition.

Voyons un peu ce qu'a été la vie de l'Union durant cette année :

I. EFFECTIF

Nous avons eu la joie d'accueillir parmi nous 15 nouvelles collègues :

Mmes et Mlles Benoît, Bertholet, Binggeli, Boget, Charrière, Ecuyer, Félix, Granget, Luyet, Neeser, Paquin, Schiess, Sugnaux, Tocanier, Volkmann.

En revanche, 27 collègues nous quittent.

Ce sont : Mmes et Mlles Barcellini, Baud-Cartier, Benoît, Bosko, Chalut, Chavaz, Dubosson, Desjacques, Epars, Farinelli, Francey-Joye, Geissbüler, Gindre, Godel, Goutaland, Jaccoud, Ladé, Marquet, Mathys, Mauron, Mutrux, Saltz, Schenkel, Schwindt, Settimo-Senn, Studer-Frick, Toia.

Malgré cette longue liste de démissions, nous avons la joie de constater que la plupart de nos collègues restent dans l'enseignement, tout en passant au cycle d'orientation.

A toutes celles qui nous quittent, nous souhaitons un avenir plein de satisfaction.

Notre section compte actuellement 240 membres actifs et 147 membres honoraires.

Seule une très faible minorité de collègues reste à l'écart de l'UIG.

II. ACTIVITÉ

Comme chaque année, votre comité peut vous assurer qu'il n'a pas chômé :

- 1) Revalorisation matérielle.
- 2) Recrutement.
- 3) Stabilisation.
- 4) Cycle d'orientation.
- 5) Motion Dominicé.
- 6) Matériel Cuisenaire.
- 7) Jardins d'enfants.
- 8) Assurance scolaire.
- 9) Réorganisation de l'UIG sont les problèmes essentiels qui ont retenu notre attention.

1) Revalorisation matérielle

La lutte entreprise l'année dernière et que vous avez pu suivre de près puisqu'elle a fait l'objet, en 1963-1964, de plusieurs assemblées plénières, s'est poursuivie cette année, et a heureusement abouti, comme vous avez pu vous en rendre compte.

En effet, après avoir contacté toutes les instances compétentes, après avoir présenté des documents fouillés et approfondis, nous avons obtenu ce que nous demandions : une assez forte revalorisation pour nos jeunes collègues et un salaire plus élevé pour nous tous.

Remercions nos autorités d'avoir ainsi tenu compte de notre formation et de notre travail.

Depuis janvier 1965, nous touchons donc le 100 % de notre augmentation. Les retenues de la CIA ont — sur notre demande expresse — été réparties sur deux ans.

2) Malgré le grand nombre de candidats inscrits aux études pédagogiques, le problème du *recrutement* n'est pas encore résolu. Il a fait l'objet d'un rapport qui est encore à l'étude et qui vous sera soumis lors d'une prochaine séance plénière avant d'être envoyé au Département de l'instruction publique.

3) Stabilisation

La stabilisation ayant été admise par nos autorités — malgré notre opposition de principe — le début de l'année scolaire a été consacré à des cours de formation et d'information donnés aux suppléants et aux suppléantes stabilisables.

2 des 3 catégories de suppléants ont maintenant terminé leur période de cours et vont être stabilisées, la troisième catégorie poursuit sa formation jusqu'au mois de juin.

Il est à relever que, pour la première fois cette année, les nouveaux suppléants ont eux aussi suivi une série de cours d'information et de formation.

La stabilisation d'une centaine de suppléants pose un problème délicat à l'UIG, vous n'êtes pas sans vous en douter !

4) Cycle d'orientation

Au cours de l'assemblée administrative de l'année dernière, nous vous avons informées de la prochaine création d'une association des maîtres du cycle d'orientation. Ceci est maintenant chose faite. C'est la raison pour laquelle nos collègues ayant passé dans cet ordre d'enseignement nous ont donné leur démission ; l'AMCO (Association des maîtres du cycle d'orientation) n'admet en effet pas une double affiliation.

En septembre 1964, nos collègues dirigeant des 6es ont eu la surprise de voir revenir dans leur classe des élèves promus à l'essai au CO. Ceci a fait l'objet d'un rapport envoyé au DIP.

L'UIG réclamait notamment :

a) La suppression des rapports confidentiels établis par les maîtres, les réponses aux questions posées s'avérant le plus souvent subjectives ou prématurées.

b) Le renvoi, au début de la 7e année, des tests psychopédagogiques, puisque ceux-ci ne sont pas utilisés pour la première sélection.

c) Le maintien au CO du passage à l'essai tant que cette mesure aura cours dans l'enseignement primaire.

Nos collègues de 6e ont pu constater qu'il a été tenu compte, dans une certaine mesure, de nos revendications ; en effet :

Dès cette année, les tests psychopédagogiques seront administrés sur ordre du DIP. Les tests pédagogiques, préparés par les inspecteurs, comprendront des épreuves de calcul, d'orthographe, et de vocabulaire-grammaire, et tiendront lieu d'épreuves de printemps. Ce sont les résultats obtenus à ces épreuves qui détermineront le passage au CO pour les élèves ayant une moyenne trop basse dans une discipline.

Il ne nous a pas été possible d'obtenir la suppression de ces tests en 6e.

5) Motion Dominicé

Cette motion a été déposée le 6 mars 1964 sur le bureau du Grand Conseil. L'UIG a donné son point de vue clair et net dans les colonnes de l'« Educateur ». Vous avez toutes pu lire les articles signés de M. Hutin.

D'autre part, une délégation de l'UIG a été entendue en temps voulu par la commission chargée d'étudier cette motion. Cette commission continue son travail de recherche ; nous attendons ses conclusions. Souhaitons que l'abondante documentation — rapport de l'UIG, rapport de M. Roller sur les retards scolaires, manuels — que les commissaires ont compulsée leur permette de se faire une opinion plus nuancée sur notre école genevoise.

6) Matériel Cuisenaire

Selon le DIP, l'expérience entreprise il y a quelques années ne peut être poursuivie plus longtemps sous sa forme actuelle, la méthode Cuisenaire entraînant d'inévitables changements de programmes. C'est pourquoi une étude a été faite et nous attendons la décision finale de nos autorités.

Faut-il généraliser hâtivement cette méthode jusqu'en 3e année, ou au contraire, construire par la base, c'est-à-dire étendre cet enseignement d'abord à l'école enfantine ? Nous ne pouvons que redire combien nous aimerions que la deuxième possibilité soit retenue. Généraliser, oui, mais progressivement, afin d'assurer le succès de la méthode.

Nous nous réjouissons de la nomination de Mlle

Weyl qui, avec Mme Excoffier, suit et contrôle le travail accompli dans les classes.

7) Jardins d'enfants

Voici un problème maintes fois soulevé. Peut-être nos collègues enfantines obtiendront-elles bientôt satisfaction ? Nous osons l'espérer puisqu'une délégation de nos autorités a fait récemment un voyage d'études à ce sujet.

M. Christe voudra certainement nous en dire quelques mots tout à l'heure.

8) Assurance scolaire

Ne manquons pas de relever la joie et le soulagement que nous éprouvons en constatant que ce serpent de mer vieux de 10 ans a enfin disparu : le problème est réglé. Depuis janvier 1965, nous avons obtenu ce que nous demandions ; les cotisations sont encaissées maintenant par la poste.

9) Réorganisation de l'UIG

Ce sujet nous a presque entièrement absorbées depuis la rentrée de janvier.

Maintes fois, nous avons parlé d'un allègement d'organisation, quelques projets avaient même été mis sur pied ; n'ayant pas satisfait toutes les exigences, ils n'ont pas abouti.

Mais le problème d'une réorganisation générale s'est reposé au moment de l'élaboration de nouveaux statuts, les précédents étant périmés dans les 3 sections.

Un essai de trois ans va être entrepris dès ce jour, le projet du Comité mixte ayant été approuvé par les trois sections le 24 février dernier.

Beaucoup de points de détails resteront à être précisés en cours d'exercice, ce sera le premier travail du Comité central.

Les autres membres du Comité de section travailleront dans des commissions étudiant les nombreux problèmes que nous n'avons pas eu le temps d'aborder jusqu'ici, et tous ceux que vous nous suggérez.

Pour que ce projet aboutisse, il faut que chacune de nous se sente concernée par la vie de l'Union, et s'intéresse au travail accompli par les comités.

* *

Pour résoudre tous ces problèmes, le Comité des dames s'est réuni 10 fois, le Comité mixte, 20 fois ; il y a eu 17 séances de bureaux réunissant les trois présidents. A cela, nous pouvons ajouter les deux assemblées plénières et l'assemblée de section auxquelles vous avez participé. Nous avons en outre été reçus une fois par le Conseil d'Etat et une fois par une commission du Grand Conseil.

5 fois, nos délégués ont été reçus par nos chefs : 2 fois par M. Chavanne, 3 fois par M. Christe.

Les différents sujets traités en séances de délégations furent :

- a) la CIA et l'étalement des retenues de salaire ;
- b) les relations avec les parents ;

c) les études surveillées : 20 classes fonctionnent depuis octobre 1964. Il serait possible d'en ouvrir davantage dans la mesure où des collègues s'intéresseraient à ce genre de travail ;

d) c'est avec satisfaction que nous avons assisté à l'ouverture de classes d'accueil pour enfants italiens. Nous tenons à remercier le DIP de cette initiative et espérons qu'elle pourra être poursuivie l'année prochaine ;

e) *le personnel suppléant* : 80 nouveaux suppléants, c'est-à-dire le 10 % du Corps enseignant, ont été engagés en septembre 1964.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire déjà, ils ont été les premiers à bénéficier d'une semaine d'information dont étaient responsables un inspecteur et une assistante pédagogique ;

f) *les excursions scolaires* : elles peuvent être organisées, comme vous le savez, tout au long de l'année scolaire, et non plus uniquement en juin ;

g) *les manuels* : l'UIG a eu l'occasion, au sujet de la réédition de « Première moisson », 2e vol., de faire connaître sa volonté de travailler dans la ligne de l'école romande. En effet, la commission « Vers une école romande » a mis sur pied un tableau comparatif des notions acquises dans les différents cantons romands et il serait regrettable de ne pas utiliser dès maintenant le résultat de ce magnifique travail pour favoriser une unification dans l'enseignement du français et du calcul.

Comme chaque année, l'UIG a été représentée en bien des occasions :

le 7 mars 1964, la SPN invitait la présidente de l'UIGD à son assemblée annuelle ;

le 30 avril, nous nous retrouvions avec nos collègues vaudois pour échanger nos expériences concernant le CO ;

le 18 juin, la présidente s'est rendue à Oyonnaz pour assister à l'assemblée administrative des enseignants de l'Ain ;

le 23 juin, les candidats de 3e année recevaient leur brevet ;

le 27 juin, se tenait à Tramelan l'assemblée administrative de la SPJ.

le 2 octobre, nous accueillions nos jeunes collègues au sein de l'UIG ;

le 22 octobre, beaucoup de collègues, répondant à l'invitation lancée par l'UIGD, participèrent à la visite commentée de l'Exposition de Beaulieu ;

le 14 novembre, à Yverdon, avait lieu l'assemblée de la SPR ;

le 30 janvier, la présidente assistait à l'assemblée de la SPV.

III. CENTRE D'INFORMATION DE L'UIG

Une fois de plus, nous ne pouvons que remercier et féliciter le dynamique responsable du centre, M. Galley; comme vous pourrez le constater tout à l'heure, le centre ne se repose pas sous ses lauriers : les différentes circulaires que vous avez reçues vous ont tenues au courant des dernières parutions. Vous pourrez vous procurer à la fin de la séance les travaux que vous désirez.

Avant de terminer ce rapport, j'aimerais remercier du fond du cœur les membres si sympathiques et si actifs de notre comité. J'ai toujours pu compter sur leur collaboration, sur leurs idées ; et tous nos comités de section se sont déroulés dans un climat de confiance et d'amitié qui, je crois, laissera aux collègues qui nous quittent un bon souvenir.

Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à Mme Langemann, notre dévouée trésorière, et à Mlle Schwindt, pilier de notre comité, que nous voyons partir avec grands regrets ! Un vif merci pour l'immense travail fourni tout au long de ces années.

J'aimerais aussi remercier Mlle Weyl et M. Hutin de leur esprit de collaboration qui nous a permis de travailler avec efficacité durant toute cette année. Je prierai Mme Hauenstein, la déléguée de l'UAEE, et M. Soldini, délégué de la section des Messieurs, de transmettre mes remerciements à leurs présidents respectifs.

Voici terminée ma tâche de présidente. Je l'abandonne en emportant ma joie d'avoir toujours été si bien entourée par mon comité et un brin de fierté : être présidente, c'est quelque chose ! du travail, des responsabilités, mais aussi des contacts multiples et enrichissants, une prise de conscience de bien des problèmes, et l'obligation de prendre confiance en soi, même en rougissant toujours aussi facilement...

Je souhaite à notre nouvelle présidente de section une activité féconde et bénéfique au sein du Comité central et la remercie vraiment du fond du cœur et en votre nom à toutes d'avoir accepté cette lourde charge en plus de ses nombreuses autres activités.

D. Meyer.

neuchâtel

A l'honneur

Vingt-trois ans président de section, quinze ans délégué au Comité central, c'est là, certes, un palmarès éblouissant qui démontre mieux que toute phrase l'intérêt et l'attachement de notre ami Willy Guyot pour la SPN.

Si nous ajoutons à cela que dès son entrée au CC, notre collègue assumait avec distinction la tâche combien délicate de bulletinier, qu'il fut l'initiateur des voyages de printemps, et en reste l'organisateur zélé, qu'il prit une part active à l'orientation syndicale de la SPN, nous n'auront fait là qu'une sèche et incomplète énumération. Ce qui nous paraît plus important, ce sont les qualités et les compétences que notre collègue mit au service de la communauté. Est-il besoin de rappeler la concision et la rigueur de son style, la précision et la mesure de ses comptes rendus à ceux qui, semaine après semaine, lisent ses chroniques dans l'« Educateur » ?

Ce qui, avant tout, rend la personnalité de Willy Guyot attachante, c'est son sens de l'humain, appuyé sur

de fermes convictions chrétiennes. Sa grande modestie, son entregent, son inlassable dévouement ont fait de lui un conseiller écouté, un ami sûr, toujours disponible.

Au moment où il a pris la décision de quitter le CC, il était juste que l'Assemblée trisannuelle réunie au Locle le 21 mars lui décernât le titre de membre d'honneur SPN.

Nous sommes heureux avec lui de la distinction qui lui a été conférée, cela d'autant plus que Willy Guyot continuera son activité de bulletinier, et que la section du Locle bénéficiera encore de sa précieuse collaboration au sein du comité. Félicitations, et merci, notre cher Willy.

G. B.

Unsere 14½-jährige Tochter, Schülerin der dritten Sek., möchte einen Teil der 5wöchigen Ferien (9. 7. — 14. 8.) in franz. sprechender Familie als Mithilfe beim Betreuen von Kleinkindern verbringen.

Zuschriften erbeten an Fam. Zwahlen, Gymnasiallehrer, 8125 Zollikerberg (ZH).

Comité central

Assemblée du 20 mai 1965.

Présidence de M. Jaquet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Caisse de remplacement. Les comptes accusent un nouveau boni se montant à 8000 francs.

On demande que la Caisse des primaires soit alignée sur celle des secondaires.

Caisse de pensions. Le principe d'une contre-expertise a été admis.

Suggestion qu'une partie des capitaux soit affectée à la construction de logements pour les pensionnés.

Correspondance. On interviendra auprès du Département de l'instruction publique pour que, dorénavant, tout travail supplémentaire réclamé aux membres du Corps enseignant soit payé et que le montant de la rétribution soit préalablement communiqué aux intéressés.

Comptes du « Roi vagabond ». Cette aventure très réussie a coûté cher et les comptes bouclent par un déficit d'environ 5000 francs. Pour le combler, on tentera de faire appel à l'Etat, au « Fonds spécial » et aux sections.

Groupe de travail pour les classes préprofessionnelles. Constitué dans la dernière séance, il présentera un rapport, contenant des propositions bien précises, qui sera soumis aux titulaires.

SPR. M. Jean John rapporte. La semaine pédagogique sera supprimée cette année et remplacée par une Journée d'information sur l'enseignement programmé. Un cours d'une semaine suivra.

Dans les « Divers » relevons :

— le vœu que la prochaine revalorisation des traitements se fasse non en % mais par une augmentation fixe égale pour tous les fonctionnaires de façon que les écarts dans l'échelle des salaires s'atténuent quelque peu ;

— les collègues de La Chaux-de-Fonds expriment leur satisfaction de la nouvelle formule introduite par le Département de l'instruction publique pour les conférences officielles de printemps ;

— avec regret, la démission du caissier SPN-VPOD, M. Georges Perrenoud, et du secrétaire-correspondant, M. André Blaser, est enregistrée.

W. G.

Admissions

Mlle Marinette Gerber, institutrice et M. Jean-Laurent Billaud, instituteur, tous deux à Lignières, viennent d'entrer dans la SPN, ainsi que Mlle Silvana Ceppi, maîtresse ménagère à Neuchâtel. Qu'ils soient les bienvenus !

W. G.

SPN - District de Neuchâtel

Réservez la date du mercredi après-midi 23 juin 1965. Visite des sites du Lison et de la Loue près de Pontarlier. Excursion hydrologique sous la conduite de M. Adolphe Ischer, inspecteur. Une circulaire détaillée parviendra encore à chaque membre de la section.

Exposition Hauser, Matthey-Jonais, F. Perrin au Club 44

Du 22 mai au 19 juin 1965, deux collègues neuchâtelois exposent leurs œuvres en compagnie du peintre Matthey-Jonais dans les locaux du Club 44 dont la ré-

putation des manifestations culturelles est considérable. Qu'il me soit permis d'exprimer ici à mes deux anciens collègues le plaisir que j'ai éprouvé à visiter leur exposition.

A. R.

Trois artistes, trois tempéraments différents et, par conséquent, très peu de ressemblances entre eux. Ce qu'ils ont en commun : quelques idées directrices se résumant en un égal engouement pour l'abstraction et l'aspiration anxieuse à une forme absolue au-delà de toute expérience des sens et de la raison.

Cette manière de penser est aujourd'hui très répandue et nous assistons à une académisation des formes abstraites qui n'est pas sans présenter quelques dangers. Comme toute aventure créatrice est soumise à des risques, il nous appartient de juger l'arbre à ses fruits et de découvrir quelles passions impriment une personnalité aux œuvres présentées. Et cela compte doublement si l'on admet qu'un authentique créateur ne découvre jamais rien en dehors de lui-même et que son œuvre n'existe, spécifiquement, seulement dans la mesure où sa personnalité y exprime une valeur artistique.

Il m'est à la fois très agréable et difficile de parler de l'œuvre de Hauser. Agréable parce qu'une vieille amitié et estime réciproque nous unit depuis longtemps, difficile parce que j'ai peur de n'être pas assez détaché de son œuvre pour en parler objectivement.

Je connais ses préoccupations, le sens de ses recherches, le sérieux de son travail. Sa culture philosophique, sa curiosité de tout ce qui est humain en font un être passionné et passionnant, même dans les désaccords. On retrouve sa riche personnalité dans son œuvre et ce besoin constant de tendre à une unité organique de sa vision. Pour lui, tous les éléments d'un tableau sont complémentaires et doivent agir les uns sur les autres. Cette exigence rigoureuse n'a pas, comme on pourrait le supposer, une base rationnelle. Chez Hauser, le peintre est opposé à la raison et à la connaissance extérieure des choses. Une vision intérieure, l'organisation du signe et de la lumière dans ses compositions lui paraissent essentiels. Au seuil de l'inconnaissable, il sait donner une étonnante puissance émotive à la couleur, en antithèse avec la forme plastique abstraite, considérée comme un guide rationnel. Il semble qu'il s'inspire de ce qu'écrivait Kandinsky : « **On ne conçoit pas la couleur étendue sans limites** », bien que je me souvienne d'une certaine toile de lui où le chromatisme dépassait la limite physique de la couleur pour lui donner une dimension psychologique dont l'étendue est plus grande.

Le fantastique et le merveilleux de l'imagination mis au service des éléments formels font paraître chaque couleur inédite, font rayonner chaque forme aux frontières d'un monde qui provoque l'extase. Hauser aime trop les choses et la vie pour ne pas vouloir les imprimer dans ses toiles où nous les retrouvons dans leur essence. De **Porte fermée** aux images indociles et transparentes d'**Ascension**, on retrouve ces découpages qui sont une investigation minutieuse de la signification naturelle des structures de l'univers.

Cette recherche d'une spiritualité de la forme n'est pas un refus du monde sensible. Au contraire, le problème du « faire » pictural lui semble aussi fondamental que le potentiel psychique, que le contenu profond. Cela l'oblige, en bon artisan, à solutionner constamment la complexité du rapport entre ses réactions visuelles, sa poétique et la réalité matérielle de l'exécution, du support indispensable pour assurer la péren-

nité de l'œuvre d'art. Lorsque sa technique, après de longs tâtonnements peut ainsi obéir docilement à son imagination, nous voyons naître un chant d'une liberté absolue.

Chez Fred. Perrin, nous retrouvons également une vision détachée de la réalité et plongeant ses racines dans un monde végétal étrange d'où émergent et prolifèrent d'inquiétants symboles. Il utilise un langage plastique d'une extrême distinction et s'efforce de composer ses sculptures à partir des seules exigences de son monde et de son espace intérieurs. Comme la cohérence nécessaire à l'œuvre d'art est relative à la personnalité de son auteur, il ne suffit pas toujours de s'en tenir au style optique, qui est une abstraction, pour obtenir une créations originale. Ses impulsions apparaissent parfois trop « arrangées », la puissance plastique en subit le contrecoup et l'émotion n'est pas assez dissociée de la « manière ».

Fred. Perrin est très jeune et je souhaite le voir bientôt se détacher d'une précision de contours souvent incompatible avec l'isolement spatial que réclame la sculpture. Sa fertilité créatrice est un gage qui lui permettra de s'orienter résolument vers le libre jeu des formes dans l'espace.

Séminaire sur l'instruction programmée

L'instruction programmée est une méthode d'enseignement qui

- a fait ses preuves dans tous les domaines d'apprentissage ;
- utilise des principes d'apprentissage scientifiquement établis ;

- permet d'acquérir des connaissances plus rapidement que par les autres méthodes ;
- élève la proportion des personnes pouvant assimiler une matière difficile ;
- offre la possibilité à tout enseignant d'améliorer la qualité de son cours.

Le séminaire s'adresse aux enseignants : instituteurs, professeurs, instructeurs, chargés de formation.

Le but du séminaire est de former les participants aux techniques de l'instruction programmée, pour qu'ils puissent les utiliser dans leur vie professionnelle : d'où une part prépondérante donnée aux exercices pratiques.

Le programme est composé d'exposé (30 % du temps), de discussions (20 %) et surtout d'exercices pratiques (50 %) sur les chapitres suivants :

Historique - Théorie et principes de l'instruction programmée - les matières à enseigner - les caractéristiques des élèves - l'analyse des objectifs - les types de cours programmés - le dosage de l'information - la construction du programme - la mise au point du texte - la mise à l'épreuve du programme.

Date : du 12 au 16 juillet (10 h. - 13 h. et 14 h. - 18 h. 30).

Lieu : Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, rue Vuillermet 5, Lausanne.

Frais de participation : 500 fr. Les personnes ne bénéficiant pas de l'appui d'une organisation peuvent obtenir des bourses partielles.

S'inscrire auprès de l'Institut de psychologie. Université de Neuchâtel, Clos-Brochet 32, 2000 Neuchâtel.

Le nombre des participants est limité à 12, vu le caractère pratique du séminaire.

Jura bernois

Assemblée des délégués de la SIB

L'assemblée annuelle des délégués de la Société des instituteurs bernois s'est tenue à Berne, dans la salle du Grand Conseil, le mercredi 9 juin. M. Fritz Gerber, instituteur à Zweisimmen, dirigea les débats avec aisance et un calme olympien. L'assemblée, composée d'une centaine de délégués, des présidents de sections et des invités, délibéra durant près de quatre heures.

Préalablement, les délégués jurassiens avaient tenu une séance à Moutier pour examiner les différents points de l'ordre du jour, sous la présidence de M. Marcel Farron, de Tavannes, président de la SPJ, et en présence de M. Kramer, président du Comité cantonal et de M. Rychner, secrétaire central.

Vers l'ouverture de près de 1000 classes ?

L'ordre du jour comprenait de nombreux points qui furent acceptés au pas de charge, tels que les comptes — qui bouclent avec un excédent de recettes de plus de 2500 francs — le budget, qui atteint 404 000 francs avec un reliquat actif présumé de 200 francs, les comptes du Fonds de secours, de la Caisse de remplacement du Corps enseignant primaire, de l'immeuble Brunnegasse 16, de la Maison de logement, les rapports des commissions pédagogiques, de l'Ecole bernoise et de la Schulpraxis, du home d'étudiants et du comité de Nyafarou, école qui compte actuellement 194 élèves et 5 classes et qui envisage l'introduction de l'enseignement secondaire.

M. Kramer, président du Comité cantonal, présenta un rapport d'activité fouillé. Il se félicita que le corps électoral ait accepté la révision de la loi sur l'école primaire. Le nombre des candidats admis dans les écoles normales s'avère réjouissant. Les 250 postes primaires non pourvus régulièrement semblent devoir trouver un titulaire au cours des cinq prochaines années. L'effort de recrutement ne doit toutefois pas se relâcher, car il est vraisemblable que de 500 à 1200 classes primaires devront s'ouvrir jusqu'en 1975. Une récente enquête révèle que quatre ans après avoir reçu leur brevet, la moitié seulement d'une promotion d'enseignants primaires est encore au service de l'école bernoise. Certes, pour certains, cet abandon n'est que momentané, le temps de poursuivre des études, avant de se remettre au service de l'école. Mais ce fait suffit à expliquer la lenteur des progrès de la lutte contre la pénurie.

Une commission a été formée pour étudier la proposition de la Caisse suisse de voyage de fixer le début de l'année scolaire en automne, sans qu'aucune décision ait encore été prise à ce sujet. La révision de la loi sur les écoles normales a été ordonnée par la direction de l'instruction publique ; un plan d'études fondamental sera étudié pour les écoles normales, notamment par une conférence de tous leurs directeurs. Une commission d'experts, qui comprend notamment M. Marc Hægeli, ancien président de la SPJ, a été constituée pour revoir la loi sur les écoles complémentaires générales et rurales ; on voudrait pouvoir mieux tenir compte de

l'intérêt des élèves pour les problèmes concrets, rester près de la vie. Une refonte complète s'imposera donc !

En faveur des retraités

Dernièrement, un comité constitutif a été créé en vue de la formation d'une Association cantonale des retraités de la Caisse d'assurance du Corps enseignant bernois. Son but est d'encourager les retraités à se grouper en amicales régionales largement autonomes afin de pouvoir lutter, en collaboration avec la SIB, sur le plan cantonal, pour une amélioration des rentes souvent insuffisantes. Les délégués ont décidé d'intégrer un représentant des retraités dans les divers organes de la société. Une requête sera envoyée au Conseil exécutif et au Grand Conseil demandant que soit rétabli l'équilibre entre les allocations de cherté accordées aux retraités et celles accordées au Corps enseignant. Le revenu d'un retraité pourrait alors se composer de la rente de la Caisse d'assurance, de la rente simple d'AVS et d'une allocation portant ce revenu à 70-80 % du traitement d'un enseignant de la catégorie correspondante encore en fonction.

Les délégués ont tenu à faire un autre geste en faveur des retraités, en soutenant l'intention du Comité cantonal de mettre dans diverses régions du canton, à Berne, dans le Jura, au bord du lac de Thoune, en Haute-Argovie ou ailleurs, de petits logements bien aménagés à la disposition d'anciens membres retraités ou de veuves d'enseignants, à des conditions équitables. Le Comité cantonal a été autorisé à acquérir un terrain ou un immeuble, à emprunter les fonds nécessaires et à procéder à la construction où à la transformation, ceci à titre d'essai. L'exploitation de ce premier immeuble devra se suffire à elle-même et permettre des amortissements suffisants. La SIB n'encourra ainsi pas de risques spéciaux ; elle renouvelle les expériences qu'elle a faites avec la maison du secrétariat et le home des étudiants et qui se sont avérées très concluantes. Cet essai correspond d'ailleurs à un besoin, les enseignants de campagne devant généralement quitter leur logement de service lors de la mise à la retraite et ceux des villes, sentant leurs forces décliner, souhaitant avoir un appartement plus petit, aux installations très pratiques, à proximité d'un restaurant, avec aide de ménage ou infirmière à disposition.

S'achemine-t-on vers la suppression de l'« Ecole bernoise ? »

Depuis un certain temps, l'on parle de réduire les numéros de parution de l'« Ecole bernoise ». D'une part parce que l'on considère qu'elle n'est pas toujours ou entièrement lue, d'autre part parce qu'elle constitue une dépense importante — 118 000 francs d'impression et d'expédition en 1964. En outre, il y aurait peut-être pédagogiquement avantage à recevoir un autre journal corporatif. Une possibilité s'offre, celle d'une combinaison de l'« Ecole bernoise » avec la « Schweizerische Lehrerzeitung ». Avant de trancher ce problème, les délégués ont décidé que chaque membre recevrait, pour pouvoir juger en connaissance de chose, deux numéros d'essai de la nouvelle formule envisagée. Il semble que les Jurassiens se montrent réticents à ce sujet ; « L'Ecole bernoise » ne leur fournit déjà que peu de pages en français ; que leur restera-t-il dans un journal essentiellement destiné à des enseignants de langue allemande ?

Augmentation ou baisse de salaire

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les traitements a provoqué certains remous dans les grandes

localités, de l'ancien canton surtout. Un malaise est né du fait de l'incorporation du traitement en nature dans celui en espèces, d'autant plus que les estimations de 1965 n'ont servi à rien, puisque l'on a retenu celles de 1958 avec une majoration de 30 % pour le classement des communes ayant droit à un supplément pour frais de logement. En réponse à plusieurs interpellateurs déplorant une baisse effective de salaire — on cita une diminution de traitement de 2060 francs — alors que l'on assurait que la nouvelle loi n'aurait que des avantages pour le Corps enseignant, M. Virgile Moine, directeur de l'instruction publique, releva les difficultés qui résultent de la diversité des communes. Il existe en effet 650 communes scolaires autonomes dans le canton, qui marquent des différences économiques très profondes. Comment tâcher de les accorder toutes, sans créer de mécontentement ? Le chef de l'instruction publique tint à souligner que la nouvelle loi sur les traitements avait été réellement profitable à la majorité des enseignants — notamment ceux des petites localités de campagne, pour une fois ! — mais qu'il était tout disposé à étudier certains correctifs et à revoir les cas particuliers.

L'on doit admettre que l'Etat fait un gros effort en faveur de l'école publique ; en 1964, il a dépensé 130 millions de francs pour elle, ce qui représente un bon quart de toutes ses dépenses. L'effort est bien plus grand que celui effectué par la France, qui se targue pourtant de consacrer 17 % de son budget à l'enseignement. De plus, l'on ne saurait ignorer qu'à l'effort de l'Etat doit s'ajouter celui, considérable lui aussi, des communes, qui prennent à leur charge la moitié des frais découlant de l'enseignement.

Institut de jeunes gens, contrée de Lausanne, cherche pour début juillet ou mi-septembre

vice-directeur

de l'internat, bon pédagogue, dynamique, branches commerciales ou mathématiques-sciences naturelles, ou langues.

Situation intéressante et d'avenir.

Si possible Suisse, marié, sa femme étant chargée de la direction économique (avec l'aide d'une gouvernante générale) et des soins des élèves.

Offres détaillées avec photo, références et conditions sous chiffre PE 37769 Publicitas, 1000 Lausanne.

La Société des Jeunes Commerçants, rue Haldimand

18 à Lausanne, cherche pour son camp de mer à Albisola, près de Savona, du 8 au 21 août, groupant 35 apprentis (mixtes)

un couple pour la surveillance

S'adresser à la Société des Jeunes Commerçants, rue Haldimand 18, 1000 Lausanne. Tél. 22 36 76.

Programme SPJ

Parmi les programmes d'activité exposés, nous retiendrons principalement celui de la Société pédagogique jurassienne. Actuellement, M. Farron le fait tenir en trois points : revalorisation, par tous les moyens possibles, de la profession d'instituteur, étude de l'introduction de l'enseignement programmé dans les écoles jurassiennes, organisation d'un séminaire identique à celui de Chexbres ou de Villars-les-Moines, au cours duquel il serait possible, durant une journée, de discuter de façon approfondie d'un problème essentiellement scolaire.

L'assemblée de la SIB fut entrecoupée par une conférence de Mme Boehlen, docteur en psychologie et avocat des mineurs de la ville de Berne, sur « Les tâches de l'avocat des mineurs et l'école ».

Synode de la section de Delémont

Le Corps enseignant du district de Delémont se réunira en synode le 29 juin prochain. Ses assises se

dérouleront à Pierre-Fontaine-les-Varans, dans le Doubs, patrie de Louis Pergaud, instituteur et écrivain français, auteur de la « Guerre des boutons ». C'est pour célébrer le cinquantième de la mort de cet écrivain bien connu que le comité a retenu de se retrouver en France. La partie administrative sera suivie d'une conférence de M. J. Carrez sur « Le pays et l'œuvre de Pergaud ».

A. F.

Cours pour les titulaires des classes auxiliaires

La section jurassienne de l'ASA (Association suisse en faveur des enfants arriérés) organise à Bienne, les 25 et 26 juin prochains, un cours de perfectionnement obligatoire pour tous les titulaires de classes auxiliaires et d'observation du Jura et de Bienne. Ce cours est patronné par la Direction de l'instruction publique et portera sur l'enseignement des nombres en couleurs (Cuisenaire). Il sera donné par M. Léon Biollaz, professeur à l'École normale de Sion. M. Albert Berberat, inspecteur scolaire, en assurera l'administration et l'inspection.

divers

Placement

Jeune fille Suisse allemande, 17 ans, désireuse de perfectionner son français, cherche place au pair dans famille, du 18 juillet au 15 août. S'adresser à Louis Perinjacquet, instituteur, Meinier (Genève), tél. 52 24 60.

Une étude comparée des résultats scolaires dans douze pays

Comment et dans quelles limites les résultats scolaires peuvent-ils être évalués et comparés dans différents systèmes d'éducation ? En 1959, des centres de recherche de douze pays — Angleterre, Ecosse, Belgique, Etats-Unis, Finlande, France, Israël, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Suède, Suisse, Yougoslavie — se sont associés en vue d'examiner les possibilités de procéder à une telle évaluation dans une

perspective internationale. Des tests de mathématiques, de sciences, de géographie, de compréhension de lecture et d'intelligence non verbale ont été réalisés simultanément dans ces pays parmi des écoliers de 13 ans.

Le premier compte rendu des résultats de cette étude vient d'être publié par l'Institut de l'Unesco pour l'éducation, dans une traduction française du professeur G. Mialaret. Il peut être obtenu auprès de l'Institut, Feldbrunnenstrasse, Hambourg 13.

Etude relative aux performances intellectuelles des écoliers de treize ans dans douze pays. Prix : Fr. 6.50.

(Informations Unesco).

Directeur

Par suite de la démission du titulaire, nous cherchons pour nos sociétés de chant de Yens s/Morges un ou deux directeurs, pour nos formations dames, hommes et mixte.

Prière d'adresser les offres au président de la société, 1141 Yens s/Morges, d'ici au 30 juin 1965.

Téléférique Loèche-les-Bains-Col de la Gemmi

Altitude 1410 - 2322 mètres.

Le nouveau téléphérique vous amène en 8 minutes au sommet du col. Vue splendide sur les géants valaisans. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus avec prix à disposition. Téléphone (027) 6 42 01.

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du col de la Gemmi

Altitude 2322 mètres - Téléphone (027) 6 42 01.

Le col de la Gemmi sera praticable à partir de la mi-juin. L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Vastes locaux et installations sanitaires nouvelles. Prospectus avec liste des prix à disposition.

Famille Léon de Villa, prop.

APPARTEMENT A LOUER

4 pièces dans chalet à Gryon. Libre du 20 juillet au 25 août. Prix à convenir.

S'adresser : **Georges Chaperon, instituteur, Gryon (tél. (021) 5 34 96).**

Vacances à la Vallée de Joux

Petit appartement meublé, tout confort, à louer chez collègue du 15 7 au 20 8 (deux à trois lits).

S'adresser à **A. Rochat, « La Perraille », Les Bioux.**

partie pédagogique

Pédagogie des mythes

Les deux manuels de grammaire de l'enseignement primaire et le Guide méthodologique sont épuisés ou près de l'être ; un projet de Guide vient d'être remis aux maîtres secondaires ; ne serait-ce pas le moment de reconsidérer nos méthodes en grammaire ?

I. L'article dit « partitif »¹

Je voudrais montrer, à propos d'un cas anodin, l'article dit « partitif », qu'une méthode exacte doit être appliquée à l'étude de la langue, comme à toute autre science, et qu'elle peut l'être facilement.

Dans d'autres articles, nous pourrions appliquer cette méthode au verbe (premières leçons de « Ma grammaire »), au sujet, aux sujets dit « apparents », à l'objet, au complément de manière, au degré de l'adjectif, à l'analyse des propositions, ou à d'autres thèmes que suggéreraient les lecteurs.

Méthode

Même s'il n'en connaît pas nécessairement le nom, chacun connaît la méthode dite d'approximations successives, procédant par isolement et élimination. Chacun, en effet, l'utilise couramment. Elle peut être présentée aux élèves de façon simple et concrète, et ses règles facilement établies à partir d'expériences vécues : recherche de l'origine d'un bruit agaçant dans la carrosserie d'une voiture, de l'origine d'une panne de vélomoteur, des raisons d'un échec dans la confection d'un biscuit. Par exemple, si nous cherchons à remettre en état une lampe de poche sans savoir ce qui est défectueux, nous échangerons momentanément quelques pièces dont nous nous méfions, l'ampoule peut-être ou la pile ; si les ennuis continuent, il faudra admettre que le responsable est ailleurs et vérifier les contacts.

Beaucoup de grandes découvertes scientifiques sont dues à l'application rigoureuse de cette méthode ; si l'âge des élèves le permet, on leur parlera des travaux de Pasteur, des expériences sur la génération spontanée², sur la maladie du charbon ; on pourra en particulier lire une communication de Pasteur à l'Académie de médecine³ : elle relate une expérience faite sur trois poules selon une méthode que nous allons appliquer, presque identique, à l'article dit « partitif ». Les travaux de Curie, cherchant à isoler le corps radioactif, de multiples expériences de Calmette et Guérin préparant la découverte du BCG ou contrôlant son application en vaccin, leurs travaux de recherche lors du terrible drame de l'Hôpital de Leipzig, sont autant d'exemples instructifs et impressionnants. Il existe même un film sur Calmette et Guérin, assez démonstratif⁴.

Appliquons cette méthode à des phrases dans lesquelles il est dit qu'on prend une partie d'un tout ; quoique composées de mots d'espèces différentes, ces quatre phrases ont un sens « partitif ».

Apportez-leur du thé	a
de la brioche	b
de ce biscuit	c
de notre tourte d'anniversaire	d

La doctrine officielle, qui « a force de loi », distingue les cas a et b des deux autres cas : *du* et *de la* sont appelés articles partitifs dans les exemples a et b, mais il n'est pas question d'une dénomination pareille dans les exemples c et d. Les manuels de grammaire, primaire et secondaire, avec ou sans illustrations de pains tronqués, sont conformes à cette théorie et parlent de l'effet « partitif » de l'article. Or la réaction des élèves est un indice intéressant ; elle montre qu'un tel enseignement heurte la conscience spontanée de l'élève qui n'a pas encore été dressé à déclarer l'article en question « partitif » ; il y a divergence avec la réaction instinctive. Les faits le prouvent : une épreuve de contrôle pratiquée au cycle d'orientation et quelques rapides sondages en première année de l'Ecole normale montrent que nos élèves sont, sur ce point, moins dociles que leurs maîtres : beaucoup d'entre eux acceptent de nous suivre pour l'exemple a, mais la plupart s'y refusent pour b ; interrogés sur les cas c et d, tous constatent que l'idée de partie subsiste, malgré l'absence d'articles dans ces exemples.

La réponse d'élèves bien conditionnés, c'est-à-dire amenés par l'exercice à répondre « articles partitifs » quand apparaît l'idée de partie n'est pas moins intéressante que la répulsion instinctive des autres, témoin la réponse d'une jeune normalienne qui déclare que *ce* et *notre* (exemples c et d) « ne sont plus ici adjectifs démonstratif ou possessif, mais sont devenus articles partitifs », souci indéniable de cohérence.

Laissons de côté, pour le moment, la doctrine officielle et les réactions des élèves ; étudions les quatre exemples a, b, c et d. L'application de la méthode d'élimination conduit à différentes constatations : dans les quatre cas, il y a idée de partie ; dans deux cas seulement se trouvent des articles : la présence ou l'absence d'articles n'est donc d'aucun effet sur l'existence, dans une phrase, de l'idée de partie. Cette première conclusion négative doit être complétée par une seconde démarche, qui illustre aussi la méthode : supprimons la préposition.

Apportez-leur le thé	a'
la brioche	b'
ce biscuit	c'
notre tourte d'anniversaire	d'

La disparition de la préposition a entraîné la disparition de l'idée de partie, quoique l'article ait subsisté. Ce n'est pas l'article le responsable ; seule la préposition est en cause. On pourrait éventuellement parler d'une « préposition partitive » ; mais alors faudrait-il aussi parler d'une préposition « locative » ou « provenancielle » (il vient du chalet, de la cour), « possessive » (le chien du voisin, de la voisine), « sujétive » = au sujet de (il parle du temps, de la situation actuelle), etc... En fait, dans toutes ces appellations inutiles intervient le *sens* (en linguistique : la *valeur sémantique*) de la préposition, ce qui est bien différent de l'espèce grammaticale, à savoir : préposition.

¹ Voir G. Galichet. Essai de grammaire psychologique, p. 60. PUF, 2e édition 1950.

² Soirées scientifiques de la Sorbonne. Œuvres de Pasteur, T. II, p. 328.

³ Ibid., T. VI, p. 210.

⁴ Voir catalogue de la Centrale du film scolaire, à Berne.

Conclusions

Il n'existe pas d'article partitif; dans *du, de la*, il s'agit d'un article défini, contracté ou pas, et de la préposition *de*, qui signifie dans ce cas *qu'on extrait de*. De même, dans « il vient du chalet » devrait-on analyser : article défini contracté avec la préposition *de*, qui signifie *départ, origine*. Dans ces deux cas d'ailleurs, il serait encore plus conforme à l'importance relative des éléments contractés de dire préposition contractée, en ajoutant éventuellement qu'elle l'est avec l'article défini.

Cette première conclusion, si importante qu'elle soit du point de vue vérité des faits, porte sur un fait grammatical trop secondaire pour que nous nous y arrêtions plus longtemps; chacun devine les prolongements qu'il s'agit d'en tirer, soit pour notre enseignement, soit pour l'élaboration de nouveaux manuels, d'une terminologie ou de guides méthodologiques.

Considérons plutôt l'essentiel.

Faute d'avoir appliqué à l'étude de la langue des méthodes grâce auxquelles les autres sciences ont progressé, nous avons parfois mis notre ingéniosité de pédagogues à enseigner des absurdités; quand nous avons réussi, nous avons prouvé cette ingéniosité.

Les meilleurs de nos élèves se sont parfois désintéressés de la grammaire, sans doute parce qu'avant d'être suffisamment bien conditionnés, ils ont dû être choqués par des incohérences que notre accoutumance nous faisait ignorer.

Nous avons manqué l'occasion d'initier nos élèves à la rigueur des méthodes scientifiques, comme nous avons manqué celle de les intéresser à l'étude de la langue: notre enseignement, trop doctrinal et scientifiquement peu sûr, ne les a pas séduits comme le font les sciences, la sûreté de leurs résultats, l'aventure de la recherche et de la découverte.

Nos erreurs et nos divergences ont provoqué l'impatience; elles ont fait naître des jugements sommaires et faux: « en grammaire, aucune nomenclature rigoureusement scientifique et logique n'est pédagogiquement utilisable »⁵, elles ont provoqué des actes d'autorité inconsidérés « visant plus à des solutions pratiques qu'à des solutions rigoureusement scientifiques »⁵.

Bien sûr, le temps présent sollicite notre énergie et notre attention pour des problèmes autrement importants que celui de l'article dit « partitif ». Mais nous ne pourrions résoudre ces problèmes que grâce à des méthodes d'analyse et à des habitudes d'honnêteté avec lesquelles nous nous serons familiarisés très tôt; les recettes appliquées docilement ne nous tireront pas d'embarras.

Notre attitude d'enseignants, même dans des cas aussi minimes que celui de l'article « partitif », a une incidence sur l'acquisition par nos élèves d'habitudes intellectuelles et morales. Si nous ne croyons pas tellement à cette incidence, renonçons au moins à enseigner une erreur et à habituer nos élèves à manquer d'exigence en matière de méthode et de rigueur.

J.-P. Golay.

L'« Educateur » est particulièrement heureux de bénéficier de la collaboration de M. J.-P. Golay, professeur à l'École normale de Lausanne, et se réjouit de la suite qui sera donnée à ce premier article. Ainsi pourra se renouveler, dans une autre discipline majeure de notre enseignement primaire, la coopération bénéfique entre enseignants secondaires et primaires qui nous a valu la série des « Mathématique actuelle ».

Réd.

⁵ Terminologie grammaticale à l'usage des écoles secondaires du canton de Vaud. Préface signée P. Oguey.

Un numéro spécial du Courrier de l'UNESCO

Sur le thème « Les races et le racisme », le *Courrier de l'Unesco* présente dans son numéro d'avril le point de vue de nombreux savants, ainsi qu'un rapport très circonstancié à ce que le gouvernement sud-africain appelle le « développement séparé » des races.

L'article publié à ce sujet est un condensé du rapport établi par un comité spécial chargé en novembre 1962 par l'Assemblée générale des Nations Unies d'enquêter tant sur la politique de discrimination raciale officiellement appliquée par le gouvernement de l'Afrique du Sud que sur les conséquences des efforts entrepris sans relâche par ce gouvernement pour faire respecter cette politique. On trouve également un article intitulé « Il n'est pas encore trop tard », qui contient les commentaires et recommandations d'un groupe d'experts chargé par le Conseil de Sécurité d'étudier les méthodes qui permettraient à toute la population de l'Afrique du Sud de bénéficier des droits et des libertés fondamentales.

Le rapport du comité des Nations Unies indique que, en vertu de la législation en vigueur dans la République sud-africaine, des milliers d'Africains sont arrachés de leurs foyers et expulsés des villes; leurs déplacements quotidiens sont sévèrement limités par un système de laissez-passer et de permis de circuler, grâce auquel des centaines de milliers de non blancs ont été arrêtés et condamnés; le gouvernement a l'intention d'obliger tous les Africains à se regrouper dans

Les races et le racisme

des réserves qui ne représentent que 13% de la superficie du territoire national.

Dans un pays où l'économie est en expansion et où les Blancs s'enorgueillissent de leur niveau de vie qui est l'un des plus élevés du monde, les Africains souffrent de pauvreté, de sous-alimentation et de maladie. Dans le domaine de l'emploi, nombreux sont les métiers où joue la discrimination raciale, tandis que les salaires versés aux Africains sont très inférieurs à ceux qui perçoivent les Blancs. Tels sont quelques-uns des faits relevés par le comité d'enquête.

Ces textes constituent une illustration de la mise en garde du Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, lorsqu'il déclarait: « Il est clair que la lutte raciale, si nous n'arrivons pas à l'enrayer et finalement à l'éliminer, deviendra un monstre destructeur... »

Le *Courrier de l'Unesco* publie également les propositions qu'ont élaborées à l'unanimité 22 experts éminents, réunis en août dernier à Moscou par l'Unesco pour étudier les aspects biologiques de la question raciale. Dans ce document, il est à nouveau affirmé que tous les hommes actuels appartiennent à une même espèce, dite *homo sapiens*, et qu'aucune donnée biologique ne permet de parler de races « supérieures » ou « inférieures ».

Le *Courrier de l'Unesco*, avril 1965. Prix: Fr. 1.—

Les effets de la télévision sur les enfants

Pourquoi les enfants regardent-ils la télévision ¹

La première raison est évidemment que la télévision est à portée de la main. Quant aux causes psychologiques de l'attrait qu'elle exerce, il y en a deux principales : le désir de s'évader de la vie quotidienne, et le désir de mieux connaître la vie réelle. La télévision, comme le cinéma, permet à l'enfant de participer par personnes interposées à des aventures passionnantes, de s'identifier à des êtres séduisants et supérieurs, d'échapper à ses petits soucis et à la routine domestique. Mais elle lui fournit aussi de nombreux renseignements intéressants sur le monde des adultes. Les filles apprennent comment il faut se coiffer, s'habiller, se tenir, marcher, s'exprimer : les garçons observent les mouvements des champions sportifs, les manières des jeunes gens de la capitale. Une cause subsidiaire du succès de la télévision auprès des adolescents est son utilité sociale : elle fournit des sujets de conversation ; elle donne l'occasion de se retrouver entre camarades autour d'un poste, etc.

Effets sur l'emploi des loisirs

Une chose est certaine : dès qu'un enfant a accès à la télévision, il lui consacre le plus clair de ses loisirs. Aux Etats-Unis on estime qu'au moment où l'enfant commence à fréquenter l'école (à 5 ou 6 ans) il passe déjà environ 2 heures par jour devant l'écran. A 12 ou 13 ans, la moyenne atteint 3 heures par jour ; elle décroît ensuite pour revenir à environ 2 heures vers l'âge de 16 ans. Les chiffres dont on dispose pour les autres pays (Angleterre, Japon) où des évaluations analogues ont été faites ne sont pas sensiblement inférieurs.

La prépondérance de la télévision influe sur l'utilisation des loisirs. Ainsi, les enfants qui ont accès à la télévision consacreront moins de temps à des activités qui répondent à des besoins analogues sans être aussi satisfaisantes : ils iront moins souvent au cinéma, liront moins d'illustrés, écouteront moins la radio. En revanche, les activités qui répondent à des besoins différents — comme la lecture des journaux ou de livres sérieux — ne seront pratiquement pas affectées. Dans le cas des adolescents, la fréquentation du cinéma se ressentira moins de la concurrence de la télévision parce qu'elle représente déjà une expérience culturelle valable en soi et non une simple distraction. De même, la radio conservera, à côté de la télévision, sa fonction propre, qui est de fournir un arrière-fond musical. De façon générale, ce sont les activités de loisirs marginales et non organisées qui tendront à disparaître au profit de la télévision.

Effets sur la formation du goût

Les enfants commencent en général par regarder les programmes qui leur sont destinés mais, dès qu'ils découvrent les programmes pour adultes, ils se mettent à les préférer. Dès 10 ou 11 ans, les goûts sont assez nettement affirmés, et l'adolescent recherchera

à la télévision le même genre de films et d'histoires qu'au cinéma ou dans les illustrés. On a remarqué que, lorsqu'il n'existe qu'une seule chaîne, l'enfant préférera suivre un programme qui lui paraît à priori ennuyeux plutôt que de se passer de télévision. Fréquemment, il en viendra à s'intéresser à ce programme ; ainsi, peu à peu il pourra étendre et développer ses connaissances et acquérir des goûts plus éclectiques. Lorsque, au contraire, l'enfant a le choix entre plusieurs chaînes, il aura tendance à s'en tenir toujours à des programmes du même genre, et ses goûts deviendront de plus en plus étroitement fixés.

L'instruction par la télévision

On connaît suffisamment la valeur de la télévision en tant qu'auxiliaire de l'enseignement, mais la pratique habituelle de la télévision à la maison influence-t-elle sur le travail à l'école ? Il existe entre l'abus de la télévision et les mauvais résultats scolaires une corrélation, mais pas nécessairement un rapport de cause à effet. Les deux phénomènes peuvent être des symptômes de conflit intérieur, de frustration, d'inadaptation à l'entourage. Les effets font boule de neige : plus les résultats scolaires sont mauvais, plus l'enfant recherche la télévision et vice versa. Il y a une constatation troublante : si, dans les petites classes, ce sont les meilleurs élèves qui s'intéressent à la télévision, dès l'âge de 13 ans le rapport est inversé et la télévision attire surtout les moins intelligents. Il ne manque pas toutefois de parents et de maîtres pour considérer que le niveau intellectuel général des enfants se trouve amélioré par la télévision.

Par l'image qu'elle donne de la vie adulte, la télévision contribue à façonner les attitudes, les idées et les aspirations des enfants et remplace en partie à cet égard les influences de la famille et du groupe de même âge. Cette action est-elle bienfaisante ? La télévision offre du monde adulte une conception quelque peu déformée, et certains enfants risquent de ne pas savoir faire la distinction entre l'élément réel et l'imaginaire. On pense immédiatement au rôle que joue la violence dans les relations humaines telles qu'elles sont représentées sur l'écran.

Télévision et délinquance

Les causes du comportement délinquant sont beaucoup plus profondes que ne peut l'être l'influence de la télévision : elles tiennent à la structure de la personnalité, au milieu familial, aux rapports avec l'entourage, etc. Mais la télévision ne contribue-t-elle pas à favoriser un tel comportement, lorsque les causes profondes existent déjà ? En tout cas, l'idée que la télévision puisse produire une catharsis chez un jeune inadapté ne semble pas pouvoir être retenue. Les enfants équilibrés et bien adaptés ne manifestent pas un comportement plus agressif après avoir assisté à des scènes de violence sur l'écran. Mais des enfants souffrant de frustrations, après la même expérience, s'inspirent de ce qu'ils ont vu pour exprimer leur agressivité. On sait, d'autre part, que les adolescents à tendances agressives sont spécialement attirés par les programmes comportant des scènes de violence. En définitive, le spectacle de la violence à la télévision ne détermine pas, par lui-même, un comportement délin-

¹ Cet article résume l'étude très documentée et accompagnée d'analyses bibliographiques que publie l'Unesco sous le No 43 des « Rapports et documents d'information ».

quant, mais il risque de favoriser l'agressivité chez un adolescent qui y est déjà enclin.

Télévision et inadaptation

Il arrive que la télévision fasse peur aux enfants, mais les enfants sains et qui se sentent en sécurité ne détestent pas avoir peur à l'occasion et ne risquent pas de confondre le monde de l'écran avec celui de la vie réelle. Les enfants présentant des symptômes plus ou moins graves d'instabilité ou d'inadaptation utiliseront volontiers la télévision comme un refuge, pour échapper aux autres ou à leurs propres tensions intérieures. La télévision contribue-t-elle à rendre ces enfants passifs et repliés sur eux-mêmes? On peut dire seulement que, là où existe déjà une tendance au

dédoubllement de la personnalité, la télévision risque manifestement de la renforcer. Mais rien ne permet de croire que la télévision puisse créer une telle tendance chez un enfant normal.

Quel est l'effet de la télévision sur la vie familiale? Les enfants restent plus volontiers à la maison. Mais le fait de regarder la télévision ensemble ne renforce pas nécessairement les liens familiaux: chacun réagit au spectacle individuellement et non en tant que membre du groupe. La conclusion est que la télévision n'est ni un danger lorsque les relations familiales sont saines, ni un remède lorsqu'elles ne le sont pas. C'est la qualité de la vie et des relations familiales qui influe sur l'attitude de l'enfant vis-à-vis de la télévision, et non inversement.

Une œuvre pédagogique et missionnaire, outre-mer

Depuis cinq ans, des équipes de vos collègues de Suisse romande travaillent dans un des pays des plus déshérités du monde, Haïti.

Ils aimeraient, par l'« Educateur », vous permettre de partager leur expérience passionnante, et aussi quelques-unes de leurs préoccupations.

Haïti :

* Une île découverte par Christophe Colomb en 1492.

* Colonie espagnole, puis française, elle se libère en 1804, et constitue ainsi la première République noire du monde.

* Très montagneuse, cette île des Grandes Antilles est partagée en deux Républiques : Haïti à l'Ouest et la République Dominicaine à l'Est.

* Superficie : deux tiers de la Suisse.

* Population : environ 4 millions d'habitants, noirs en majorité.

* Langues : français (officiel) ; créole.

* Religions : le Vaudou, croyances fétichistes aménées d'Afrique. Catholicisme, officiel. Protestantisme en plein essor (1 000 000 d'adeptes).

* Productions : café, sucre, riz, bananes, cacao, sisal.

* Problèmes : chômage (85 %). Revenu annuel moyen par habitant : 250 francs. Analphabétisme (85 %). 700 000 enfants sans écoles. Malnutrition et faim, aggravées par de fréquents cyclones. Maladies ; entre autres paludisme, tuberculose, parasites, maladies vénériennes. Mortalité infantile de 18 %.

Dans le domaine pédagogique, le Nouveau Collège Bird a tout à apporter.

En visitant des classes en ville et à la campagne, nous avons constaté que les effectifs varient entre 40 et 80 élèves. Il est fréquent que sous le même toit se tiennent deux ou même 3 classes, sans parois de séparation. Le matériel d'enseignement est pratiquement inexistant. Le Corps enseignant n'a souvent pas reçu une formation sérieuse. Certains instituteurs se sont vu confier une classe directement en sortant de l'école primaire.

Le Collège Bird veut être un centre pédagogique qui puisse rayonner dans toutes les régions de l'île. Il comprend maintenant une section primaire, et une section secondaire (baccalauréat).

L'enseignement est théorique (langues, sciences) ; pratique (laboratoire, travaux manuels) et spirituel (cours bibliques, GBU, groupes d'études).

Il est suivi par des élèves de toutes confessions.

Plusieurs de nos stagiaires tiennent actuellement une classe. D'autres poursuivent leur formation.

Les instituteurs de la région de Port-au-Prince peuvent venir suivre chaque semaine un cours pédagogique de perfectionnement.

Pour les instituteurs de la campagne, un cours de 2 semaines est organisé chaque année.

Une école normale est en train de se créer, dont les classes d'application fonctionnent déjà.

Se créeront dans un avenir plus ou moins rapproché une école ménagère et une école technique à sections multiples.

Ne doutant pas de votre intérêt pour les pays en voie de développement, nous vous faisons part de nos besoins :

* Des pédagogues prêts à consacrer 3 ans ou plus. (L'école primaire aura besoin d'un directeur). Il y a des possibilités de partir en équipe.

* Du matériel :

Ciseaux à bout rond — Grands ciseaux à bout pointu — Aiguilles, épingles, poinçons — Taille-crayons — Pinceaux — Crayons de couleurs (même usagés) — Peinture en poudre (surtout rouge et jaune) — Cotons et laines à broder — Pâte à modeler — Raphia — Livres de jeunes, en bon état — Numéros de « Vie des Bêtes », « Science et Vie », « Science et avenir » — Machines à écrire, rubans — Machines à coudre — Classeurs fédéraux — Réglettes Cuisenaire.

Vos enfants peuvent être intéressés à cet effort de diverses manières. Peut-être récolteront-ils du matériel par classe, par famille? Il est possible aussi de prendre un parrainage. Si chaque mois nous donnons 10 francs, un petit écolier peut venir s'instruire ; 25 francs, un grand élève peut finir ses études ; 50 francs, une étudiante peut devenir institutrice.

CCP 12-14784, Genève.

Pour tous renseignements :

M. B. Decorvet, pasteur, Versoix.

M. J.-L. Loutan, instituteur, av. Amandolier 17, Genève.

Mlle C.-L. Taverney, institutrice, Lutry.

Du danger d'écouter Salomon

*N'épargne point la correction au jeune enfant ;
Si tu le frappes avec des verges, il ne mourra point.
En le frappant avec des verges,
Tu délivreras son âme du séjour des morts.*

Proverbes 22 ; 13-14.

Du rapport annuel 1964-1965 de la Société des instituteurs bernois, nous extrayons ce passage consacré aux châtiments corporels. Nous en soulignons particulièrement la conclusion, tant il est vrai que toute la patience, la délicatesse et l'affection du meilleur des maîtres ne suffiront pas toujours à ramener à l'ordre certains malheureux mal partis dans la vie, irresponsables le plus souvent, mais qui infectent littéralement la vie d'une classe par leur indiscipline morbide.

Les cas d'assistance judiciaire ont été un peu moins nombreux qu'au cours de l'exercice précédent. Nous avons eu à nous occuper spécialement des suites de quelques gifles, qui ont régulièrement abouti à une condamnation ou à une convention à peine plus favorable et qui ont occasionné des frais importants, même si la peine imposée n'était guère que symbolique ; les frais dépassent facilement mille francs. — Pour faire face à des cas graves d'indiscipline, il ne manque pas seulement des dispositions concrètes dans la Loi sur l'école primaire ; pour diverses raisons, les autorités tutélaires et les avocats des mineurs ne sont en général pas en état d'agir rapidement avec toute l'efficacité voulue pour délivrer une classe et son maître des perturbations intolérables provoquées par des élèves certes souvent dignes de pitié, mais néanmoins insupportables. Nous avons entrepris des démarches pour définir et réaliser des solutions pratiques. — Très instructive fut la condamnation d'un maître expérimenté et respecté, qui, pour des motifs honorables, surtout par égard envers ses élèves moralement sains, a concrétisé de « vive main » l'admonestation sérieuse adressée à deux jeunes filles effrontées. L'experte en psychologie et le juge ont reconnu sa bonne intention, mais non la nécessité absolue de ces mesures, vu qu'il aurait été possible de rétablir l'autorité des adultes par d'autres moyens. Tenant compte des expériences faites dans de nombreux autres cas, le maître et le Comité ont renoncé à interjeter appel et ont accepté le jugement ; la peine est légère, les frais sont importants.

En revanche, nous avons porté devant la Cour d'appel la condamnation pour lésion corporelle d'un maître âgé. Une élève de 9e classe avait occasionné une altercation et avait quitté la salle par protestation, bien que le maître se fût efforcé de la rappeler et même de la retenir ; en descendant les escaliers, elle s'était légèrement blessée. Là-dessus, un juge suppléant avait condamné le maître pour lésion corporelle. La Cour d'appel l'a acquitté. — Un autre cas montre que même une provocation collective ne justifie pas en soi une réaction brachiale. Depuis des décennies, il n'y a eu à notre connaissance qu'un seul acquittement après punition corporelle, jugement que la Cour d'appel aurait certainement cassé, selon sa pratique constante, si les parents n'avaient accepté la décision du juge. La punition corporelle n'est donc pas un moyen praticable dans les cas graves d'indiscipline ; il sera d'autant plus important de procurer à l'enseignant d'autres moyens de s'affirmer.

Lithographie originale de Heinrich Muller

(Voir page de couverture)

L'artiste Heinrich Muller, né en 1903 à Thalwil, est depuis 1930 professeur à l'Ecole des arts et métiers de Zurich. Il est surtout connu par les nombreuses décorations murales et les vitraux qui ornent les écoles et les églises zurichoises. Une exposition de ses œuvres au Musée cantonal d'Aarau, en 1962, a obtenu un tel retentissement que la commission artistique du SLV lui a demandé de créer une lithographie à l'intention des écoles. Celle qui vous est présentée aujourd'hui est la seconde qu'il a réalisée pour le SLV, la première ayant connu un tel succès qu'elle a été épuisée en quelques jours.

« Lumière », représentée ici en noir et blanc, est une lithographie en six couleurs qui évoque avec une densité extraordinaire l'atmosphère de la chambre de famille. L'image vit surtout par la polarité des rouges et des verts, qui semblent couler de la lampe. Ce thème familier aux enfants sera pour eux l'occasion d'une belle leçon d'art, en même temps que l'image illuminera les murs de la classe.

L'œuvre peut être obtenue auprès du Secrétariat du Schweizerische Lehrerverein, Postfach 189, 8057 Zurich, en utilisant le bulletin ci-dessous.

Le/la soussigné (e) commande la lithographie originale de H. Muller « Lumière ».

Prix pour les membres de la SPR : Fr. 25.—.
Non membres : Fr. 30.—, plus Fr. 1.— de port et emballage.

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Membre de la SPR oui/non.

Adresse : _____

Nom du collège où l'œuvre sera exposée : _____

Localité : _____

Canton : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

Au-dessus de Vevey...

Le **Mont-Pèlerin** 900 m.
à 15 min. par le funiculaire

Les **Pléiades** 1400 m.
à 45 min. par le chemin de fer à crémaillère

Buffets-Restaurants - Places de jeux

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau, le Jura

...tout le Léman est à vos pieds

Renseignements dans toutes les gares et aux directions. Tél. (021) 51 29 12 et 51 29 22



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24

Chemin de fer

Lausanne - Echallens - Bercher

De nombreuses promenades dans la belle campagne vaudoise.

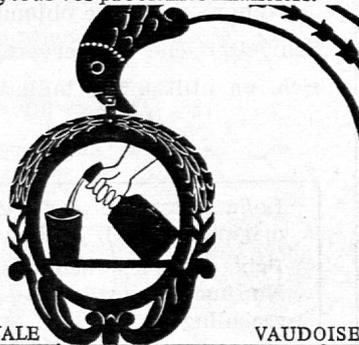
Bercher et le vallon pittoresque de la Menthue.

Billets du dimanche toute l'année !

Cars modernes à disposition pour excursions en tous genres et courses gastronomiques.



A telle enseigne...
...un bon renom. La Banque Cantonale Vaudoise dont les conceptions modernes s'appuient sur une longue tradition, est à même de résoudre, au mieux de vos intérêts, tous vos problèmes financiers.

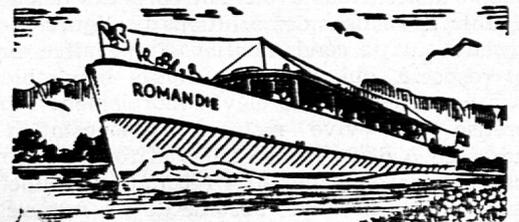


BANQUE

CANTONALE

VAUDOISE

La belle croisière sur les eaux du Jura



NEUCHÂTEL - NIDAU - BÖREN - SOLEURE

Courses horaires et spéciales pour sociétés et écoles

W. KOELLIKER, PORT, NEUCHÂTEL

Tél. (038) 5 20 30 Ainsi qu'aux bureaux rens. CFF

Librairies - Papeteries

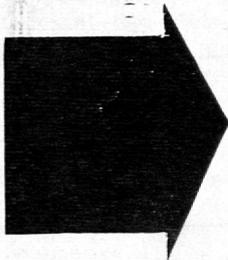
Naville & Cie S.A.

57, rue Lévrier — 5, rue de la Confédération — 61, route de Florissant, Genève.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.

Montreux 1



Chic!... du **POMDOR**
CIDRERIE FVYERDON

Col de Jaman

Alt. 1526 m. Tél. 61 41 69. 1 h. 30 des Avants, 2 h. de Caux. Magnifique but de courses pour écoles et sociétés.

Restaurant **Manoire**

Cuisine soignée. Grand dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. P. ROUILLER